

Séance du 03 mars 2020

L'an 2020, le 3 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand – Danièle Chartrain - Christelle Copleutre - MM. Gérard Thomas - Olivier Champain – Philippe Chevalier - Nicolas Poilpray - Hubert Rouyer

Excusé : M. Jean-Bernard Pigeard

Absents : Mmes Fabienne Blin - Evelyne Freulon - MM. Thomas Blot - Albert Gilbert – Daniel Marty

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Olivier CHAMPAIN, 2^{ème} adjoint en charge des Finances, pour la présentation des comptes de gestions 2019, des comptes administratifs 2019, des affectations des résultats 2019 et des budgets primitifs 2020.

I- BUDGET LOTISSEMENT

1- Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Olivier Champain informe le Conseil municipal que le compte administratif 2019 présente des écritures de stocks ainsi qu'une régularisation des centimes de TVA.

Vu la délibération D21 2019 du 19 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	0,00 €
Recettes exercice :	121 105,89 €
Dépenses exercice :	121 106,09 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	- 0,20 €

Section d'investissement

Excédent reporté :	0,33 €
Recettes exercice :	121 105,89 €
Dépenses exercice :	121 105,89 €
Résultat de clôture : Investissement	0,33 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2- Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Affectation du résultat 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2019,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Après en avoir délibéré,

- Dit que l'excédent comptable de 0,33 € en investissement ne sera pas reporté au budget 2020 étant inférieur à 1 euro,
- Dit que le déficit comptable de 0,20 € en fonctionnement sera reporté au budget 2020 à l'arrondi supérieur, soit à 1 euro.

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2020

Monsieur Olivier Champain rappelle au Conseil municipal que pour anticiper le PLUI, il est prévu une étude de géomètre pour un montant de 6 000,00 € afin de pouvoir développer le lotissement.

Monsieur Olivier Champain présente le budget Lotissement, pour l'exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 127 109,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 127 108,00 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	127 109,00 €
011 Charges à caractère général	6 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
D002 Résultat reporté	1,00 €
Recettes de fonctionnement	127 109,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 108,00 €
Dépenses d'investissement	127 108,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 108,00 €
Recettes d'investissement	121 108,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget lotissement 2020 :

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

II- BUDGET ASSAINISSEMENT

1- Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Olivier Champain expose au Conseil municipal les principales recettes et dépenses pour 2019 :

- Les recettes réelles de fonctionnement représentent 21 185,40 € : ce sont les redevances d'assainissement collectif et les redevances pour la modernisation des réseaux. Les recettes d'ordre de fonctionnement liées aux subventions d'investissement représentent 375,93 €.

- Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général pour 7 910,35 €. Elles sont plus importantes que les années précédentes. Ceci est lié aux travaux exceptionnels du passage de caméra dans les canalisations de la rue de Jault. Les charges de personnel représentent 2 681,42 €, le

reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux pour 2 140,00 €, les autres charges de gestion courante pour 0,27 €, les charges financières pour 290,25 €, les charges exceptionnelles pour 11,29 € et les charges rattachées pour 37,38 €. Les dépenses d'ordre de fonctionnement liées aux amortissements des immobilisations de l'investissement pour 12 037,10 €.

A cause des travaux exceptionnels, la section de fonctionnement est en déficit pour l'année 2019 pour un montant de 3 546,73 €. Grâce à l'excédent reporté, la section de fonctionnement a un résultat excédentaire.

- Les travaux réalisés en investissement en 2019 sont le curage de la lagune pour un montant de 23 121,06 €. Les autres dépenses sont le remboursement de l'emprunt pour 1 396,99 €, et les dépenses d'ordre d'amortissement des subventions pour 375,93 €.

- Il n'y a pas eu de recettes d'investissement. Les seules recettes sont celles liées à l'amortissement des immobilisations pour 12 037,10 €.

Il y a des restes à réaliser en investissement : l'étude de bathymétrie pour 7 370,00 € en dépenses et la subvention de l'agence de l'eau pour 3 000,00 € en recettes.

Vu la délibération D21 2019 du 19 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération D74 2019 du 10 décembre 2019 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

• **APPROUVE** le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	15 964,22 €
Recettes exercice :	21 561,33 €
Dépenses exercice :	25 108,06 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	12 417,49 €

Section d'investissement

Excédent reporté :	16 517,02 €
Recettes exercice :	12 037,10 €
Dépenses exercice :	24 893,98 €
Résultat de clôture : Investissement	3 660,14 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement : 7 370,00 €

Recettes d'investissement : 3 000,00 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2- Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Affectation du résultat 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2019,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 12 417,49 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 15 964,22 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) - 3 546,73 €

Soit un résultat à affecter : + 12 417,49 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (R 001) : + 3 660,14 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 4 370,00 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2019 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) : 709,86 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 11 707,63 €

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2020

Monsieur Olivier Champain dit au Conseil municipal que les dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget primitifs 2020 sont quasi identiques à celles de l'année 2019.

En ce qui concerne l'investissement, Monsieur Olivier Champain rappelle au Conseil municipal que le budget assainissement est passé en autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire qu'il a sa propre trésorerie. Il faut donc prévoir, en dépenses, le remboursement de l'avance qui pourra être faite par le budget Commune pour pallier aux problèmes de trésorerie car on a des entrées d'argent deux fois par an et en recettes, l'avance de la commune pour un montant de 7 000,00 €.

Monsieur Olivier Champain présente le budget Assainissement, pour l'exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 32 083,56 € en section d'exploitation et à la somme de 31 933,56 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses d'exploitation	32 083,56 €
011 Charges à caractère général	7 500,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 800,00 €
014 Atténuations de produits	2 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 Charges financières	220,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	6 118,93 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 444,63 €
Recettes d'exploitation	32 083,56 €

70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,...	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	375,93 €
R002	Résultat reporté	11 707,63 €
Dépenses d'investissement		31 933,56 €
21	Immobilisations corporelles	15 717,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 470,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	375,93 €
Restes à réaliser 2019		7 370,00 €
Recettes d'investissement		31 993,56 €
16	Emprunt	7 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	709,86 €
021	Virement de la section d'exploitation	6 118,93 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 444,63 €
Restes à réaliser		3 000,00 €
R 001	Excédent reporté	3 660,14 €

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Assainissement 2020 :

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

III- BUDGET COMMUNE

1- Approbation du compte administratif 2019

Monsieur Olivier Champain résume le compte administratif au Conseil municipal. En section de fonctionnement, la commune a dépensé 380 351,03 € et a reçu en recettes 493 294,80 €. En section d'investissement, il y a eu 111 177,75 € en recettes et 117 770,95 € en dépenses.

Nous avons un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

Les restes à réaliser à reporter en 2020 sont de 19 360,94 € en dépenses et de 2 944,00 € en recettes.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses pour les charges à caractère général sont de 122 816,27 € alors qu'on avait prévu 157 050,00 € au budget. Les postes de dépenses les plus importants sont l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux. Les charges de personnel représentent 172 784,25 €, les atténuations de produits 39 278,00 €, les indemnités du maire et des adjoints ainsi que les subventions accordées aux associations 28 552,22 €, les intérêts d'emprunts 9 592,61 € et les amortissements 7 327,68 €.

Pour les recettes de fonctionnement : atténuations de charges pour 2 177,00 €, les produits des services, du domaine et ventes pour 43 202,57 €, les impôts et taxes pour 250 807,00 €, les dotations pour 145 106,70 €, les revenus des immeubles pour 51 744,27 €, les produits exceptionnels pour 257,26 €.

Pour les dépenses d'investissement, les travaux réalisés en 2019 sont les suivants : la sécurisation et l'accessibilité de l'école, l'accessibilité de la salle polyvalente, la rénovation de statues, les travaux préparatoires pour la réfection de la rue de Jault, le caniveau au 9 rue du Perche, les travaux de voirie, le logiciel de la mairie, le battant de cloche, l'acquisition de matériels pour le service technique, le géoréférencement de l'éclairage public, le plan d'intervention et d'évacuation de la salle polyvalente et le complément pour la numérotation des maisons.

La commune a reçu des subventions pour un montant de 11 187,20 € correspondant à la subvention départementale pour la restauration des trois statues, à la subvention de la DRAC pour la statue de Sainte Marguerite, au fonds de concours pour l'accessibilité de l'école et la voirie communale, au fonds régional d'urgence pour les intempéries de juin 2018. Elle a également reçu 9 373,80 € pour le fonds de compensation à la TVA, 38,80 € pour la taxe d'aménagement, un excédent de fonctionnement de 82 673,65 €, des cautions pour 576,62 € et des opérations d'ordre liées aux amortissements pour 7 327,68 €.

Vu la délibération D21 2019 du 19 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération D65 2019 du 26 novembre 2019 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération D75 2019 du 10 décembre 2019 approuvant la décision modificative n°2,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	191 211,38 €
Recettes exercice :	493 294,80 €
Dépenses exercice :	380 351,03 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	304 155,15 €

Section d'investissement

Déficit reporté :	- 70 552,64 €
Recettes exercice :	111 177,75 €
Dépenses exercice :	117 770,95 €
Résultat de clôture : Investissement	- 77 145,84 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement :	19 360,94 €
Recettes d'investissement :	2 944,00 €

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2- Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3- Affectation du résultat 2019

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2019,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 304 155,15 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-)

+ 191 211,38 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-)	+ 112 943,77 €
<u>Soit un résultat à affecter :</u>	+ 304 155,15 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) :</u>	- 77 145,84 €
<u>Solde des restes à réaliser en investissement :</u>	- 16 416,94 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2019 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) :	93 562,78 €
Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) :	210 592,37 €

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2020

En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, les charges à caractère général baissent légèrement et les charges de personnel augmentent légèrement. Les indemnités du maire et des adjoints devraient augmenter suite à la loi du 27 décembre 2019. En charges financières, il est prévu une ligne de trésorerie pour 2 000,00 € au cas où il y aurait besoin de trésorerie pour payer les travaux d'investissement prévus en 2020.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les recettes des revenus des immeubles ont été revues à la baisse car des départs de locataires sont prévus. Pour le reste des recettes, il n'y a pas de réels changements. Pour la section d'investissement, il est prévu le remboursement des emprunts pour 62 128,00 € et 7 000,00 € pour l'avance au budget assainissement pour pallier aux potentiels problèmes de trésorerie.

Les principaux travaux prévus pour l'opération Bâtiments communaux sont l'étude énergétique pour le changement de la chaudière actuelle par une nouvelle énergie et les travaux liés à ce changement avec une option pour l'installation d'une pompe à chaleur pour 137 760,00 €. Des subventions ont été demandées pour aider à financer ce projet à hauteur de 78 155,00 €.

Les travaux de voirie sont ceux de la route de la Sauvagère pour 35 000,00 € avec une aide exceptionnelle du département d'environ 17 000,00 €.

Il est prévu pour les travaux de réfection de la rue de Jault 185 627,00 € dont les frais d'étude avec des subventions demandées à hauteur de 53 210,00 €.

Comme chaque année, il est prévu la concession pour le logiciel de la mairie à hauteur de 2 885,00 €.

Enfin, la réparation du pont du tracteur communal est prévue en section d'investissement au vu du montant qui est de 10 300,00 € et du fait que sans cette réparation le tracteur était hors service.

En recettes d'investissement, il est prévu un emprunt de 50 000,00 € si besoin sur 20 ans ce qui représenterait de petites annuités.

Monsieur Olivier Champain présente le budget Commune, pour l'exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 673 094,37 € en section de fonctionnement et à la somme de 582 470,15 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	673 094,37 €
011 Charges à caractère général	150 700,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	185 800,00 €
014 Atténuation de produits	39 521,00 €
65 Autres charges de gestion courante	33 550,00 €
66 Charges financières	10 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 400,00 €
022 Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	239 628,56 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 894,81 €
Recettes de fonctionnement	673 094,37 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	41 252,00 €
73 Impôts et taxes	246 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	135 100,00 €
75 Autres produits de la gestion courante	40 150,00 €
R002 Résultat reporté	210 592,37 €

Dépenses d'investissement	582 470,15 €
Opération 111 : Aménagement rue de Jault	
20 Immobilisations incorporelles	9 400,00 €
23 Immobilisations en cours	176 227,00 €
Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie	
21 Immobilisations corporelles	21 426,37 €
Opération 87 : Logiciels	
20 Immobilisations incorporelles	2 885,00 €
Opération 088 : Bâtiments communaux	
20 Immobilisations incorporelles	2 376,00 €
21 Immobilisations corporelles	7 685,00 €
23 Immobilisations en cours	137 760,00 €
Opération 91 : Achat de matériel	
21 Immobilisations corporelles	10 300,00 €
Opération 099 : Voirie	
23 Immobilisations en cours	35 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	64 128,00 €
27 Autres immobilisations financières	7 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	11 776,00 €
Restes à réaliser 2018	19 360,94 €
D001 Déficit reporté	77 145,84 €

Recettes d'investissement	582 470,15 €
13 Subventions d'investissement	160 279,00 €
16 Emprunts	50 000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	108 371,78 €
138 Autres subventions d'investissement non transférables	2 576,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	239 628,56 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 894,81 €
041 Opérations patrimoniales	11 776,00 €
Restes à réaliser 2019	2 944,00 €

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Commune 2020 :

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

DIVERS

Permanences du bureau de vote pour les élections des conseillers municipaux et communautaires les 15 et 22 mars 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal de bien vouloir s'inscrire pour les créneaux encore disponibles pour les permanences du bureau de vote pour les élections des conseillers municipaux et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars prochains. Le tableau définitif sera transmis à l'ensemble des conseillers.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.